L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 20 JUIN.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

VILLE DE PARIS, capt. Surmont, samedi, 10 juin.
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 1er juillet.
LAFAYETTE, capt. Roussan, samedi, 15 juillet.
SAINT LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 29 juillet.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New York.
L. GRAND & Cie, Agent, 10, rue Carondelet, Nlle-Orléans.

BREME.
Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Steamers pour BREME, par la voie de la HAVANE et de SOUTHAMPTON.

Départ, DIMANCHE, 18 Juin, à 8 h. du matin.

Le steamer du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
HANNOVER,
Capitaine F. Heimbeck,
partira de son quai, au pied de la rue [illegible].

Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.
No 42 rue de l'Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

CRESCENT CITY...... Capt. Geo. L. Norton
[illegible]...... Capt. [illegible]
[illegible]...... Capt. A. W. Sampson
[illegible] STATES...... Capt. Geo. H. Smith
[illegible]...... Capt. W. P. Henry
[illegible]
[illegible]...... Capt. H. S. Quick
[illegible] B. SOUDER, Capt. [illegible]

[illegible] de New York, tous les samedis.

Le steamer
EMILY B. SOUDER,
Capt. Bondick.

[illegible] de son wharf, en face de la rue Jefferson [illegible].

[illegible] sont d'excellents aménagements.
Chambres ...... $30 00.
Entrepont ...... 25 00.

[illegible] des billets de connaissements pour [illegible] Glasgow, Hamburg et Brême.

[illegible] pour Liverpool et le continent [illegible] la ligne de steamers de Guion, [illegible] de New York tous les mercredis, sont à [illegible] bureau.

Le steamer CRESCENT CITY suivra et partira [illegible] juillet, à 5 h. P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 199.

Pour New-York, directement

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST. LOUIS.

Le steamer
[illegible]
Capt. [illegible]

[illegible] de son wharf, au pied de la rue Toulouse [illegible] à [illegible] heures A. M.
Passage ...... $30.

[illegible] du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

[illegible] passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 41.

POUR PHILADELPHIE. — [illegible] la Havane. — Départ, Samedi, 24 juin, [illegible] de première classe,
YAZOO,
Commandant Hoxie.
[illegible] passage, s'adresser à
WM. CREEVY, agent,
[illegible] Carondelet et Gravier.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
W. S. PIKE
J. J. Brown, capitaine.

[illegible] Plaquemine, Baton Rouge, [illegible] Bayou Sara, Fort Adams, Natchez [illegible] tous les atterrages intermédiaires. [illegible] W. S. Pike lui-même effectue les [illegible] Yazoo, Tallahatchie [illegible] fait aussi le service régulier de [illegible].

[illegible] passage, s'adresser à bord ou à [illegible] JANNEY, coin Commune et Delta.

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Baton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête.

[illegible] MERCREDI [illegible] à 10 heures A. M. [illegible] SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. R. Greathouse, commis J. P. McElroy. Pour fret ou passage [illegible] F. C. MELANÇON, 11, rue Conti.

POUR LA COTE ET LORIOLL STORE
Bi-Hebdomadaire.

BRADISH JOHNSON,
J. J. Brown, capitaine,
S. S. Stuck, commis.
[illegible] départ tous les LUNDIS et VENDREDIS [illegible] A. M.

JOHN JANNEY,
[illegible] des rues Delta et Commune, [illegible] constamment sur la [illegible] pour son fret.

La Côte et le Bayou Lafourche.

[illegible] voyages réguliers par semaine.

HENRY TETE, Jos. Delteroa, capitaine, M. H. Landry, commis. [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] faisant le service [illegible].

[illegible] J. G. LANDRY, 5 Vieille Levée.

La Côte et le Bayou Lafourche.

[illegible] régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

FLICKER.

Jos. F. Aucoin, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis [illegible] les MERCREDIS matin [illegible] heures, et tous les SAMEDIS soir, à [illegible].

[illegible] fret ou passage, s'adresser à bord [illegible] est toujours sur la Levée [illegible] Conti, pour recevoir son fret.

POUR LA GRAND'ILE.

[illegible] steamer à passagers, SAN NICOLAS, capt. Gus. [illegible], commis W. Culberson, [illegible] Canal Harvey, deux fois par [illegible] pendant le mois de juin pour la célèbre [illegible]. Il commencera [illegible] SAMEDI [illegible] et son deuxième [illegible] MARDI [illegible] heures A. M. [illegible] LUNDIS et JEUDIS de [illegible].

[illegible] et le steamer fera trois [illegible].

[illegible] passage [illegible] traversée : $2.50.

"BRILLIANT". DE BUCK.

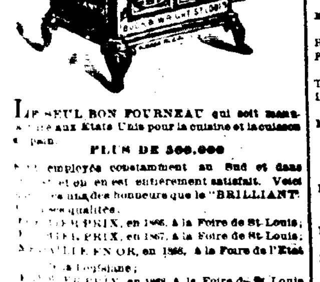

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 300,000

[illegible] employés constamment au Sud et dans [illegible] et on en est entièrement satisfait. Voici [illegible] des honneurs que le "BRILLIANT" [illegible] ses qualités :

[illegible] PRIX, en 1866, à la Foire de St. Louis;
[illegible] PRIX, en 1867, à la Foire de St. Louis;
[illegible] EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
[illegible], en 1868, à la Foire de St. Louis.

[illegible] voulez avoir un bon fourneau de cuisine [illegible] No

49 ...... RUE DU CAMP 49

Et achetez un "BRILLIANT."

H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY
D'Assurance Mutuelle de la Vie,

À ST-LOUIS, MISSOURI.

Officiers :
JAMES B. EADS, Président.
A. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
C. M. HATTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE.
Agence, No 33 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

OFFICIERS :
F. H. HATCH, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
B. B. SIMMES, Sec. et Agent d'Etat.

MEDECINS SURVEILLANT :
J. N. [illegible] M. D. — J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS :
[illegible] — C. H. Mouton,
[illegible] — Robert Hare,
James [illegible] — Thos. Fitzwilliam,
L. A. Wiltz, — Octave Voorhies,
F. A. Hatch, — B. Simmes,
B. [illegible]

[illegible] émet toute espèce de polices d'assurance sur la vie.

TEXAS.

LIGNES DE Steamers de la Malle des E.-Unis, de Morgan.

Les steamers en fer suivants forment ces lignes : AGNES,—ALABAMA,—AUSTIN,—CLINTON, CITY OF NORFOLK,—HARLAN,—I. C. HARRIS,—W. G. HEWES,—HUTCHINSON,—JOSEPHINE,—MATAGORDA,—MORGAN,—SAINT-MARY,—WHITNEY.

POUR GALVESTON & INDIANOLA.

Le steamer
ST.-MARY,
Capitaine, J. Hawthorne,
Partira du pied de la rue St. Joseph,
MARDI, 20 juin, à 8 A. M.,

Le fret pour Galveston et Indianola est pris à des taux spéciaux.

Pour Galveston et Brazos Santiago.

Le steamer
I. C. HARRIS,
Capt. S. P. Farwell,
Partira du pied de la rue St Joseph,
MARDI, 20 Juin, à 5 heures P. M.

Le consignataire payera la moitié de l'allège à Brazos.

Pour Rockport, Fulton, St. Mary's et Corpus Christi via Galveston.

AUSTIN,
Capitaine W. H. Talbot,
Partira du pied de la rue St-Joseph,
le MARDI, 20 juin, à 8 h. A. M.

Le fret de St-Mary's et de Corpus Christi est débarqué à Rockport.

Le Steamer Harris recevra le fret pour Galveston.

Pour Galveston, route intérieure, pour les passagers et la malle.

Par la voie du chemin de fer de la Louisiane et du Texas de Morgan, et de Brashear.

Pour les Passagers et la Malle seulement.

LES PASSAGERS PRENNENT LE FERRY DU CHEMIN DE FER, au pied de la rue Ste. Anne, à 7 heures et demie du matin, et arrivent à 11 heures et demie du matin, à Brashear City, où ils prendront le steamer

WHITNEY,
Capitaine I. N. Lewis,
MARDIS et SAMEDIS.

Le steamer
CITY OF NORFOLK,
Capitaine J. Brown,
JEUDIS et DIMANCHES.

On peut acheter des billets et retenir des chambres jusqu'à 5 heures du soir, tous les jours, excepté les dimanches, aux bureaux des agents, ou au débarcadère du ferry, le matin du jour du départ.

CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents, au coin des rues Magazine et Natchez, N. O.

MOBILE.

Pour Mobile.

Steamers de la Malle des Etats-Unis, Ligne Morgan.

MARY, — LOUISA,
FRANCES, — LAURA,
SARAH.

CHANGEMENT DE PRIX.
Chambres, $2. Repas extra.
Entrepont, $1 25.

Un des susdits steamers partira, tous les jours, à l'arrivée du convoi du chemin de fer Pontchartrain, de 4 1/2 h. P. M.

On peut acheter des billets et retenir des chambres aux bureaux des soussignés.

Connaissements pour la rivière Alabama et les points de l'intérieur de l'Alabama et de la Géorgie. Tous les connaissements devront être signés avant 4 heures de l'après-midi pour les marchandises embarquées à 2 heures et demie ou le taux du fret au point de destination, sera celui de la localité.

Toutes les marchandises devront porter la destination en plein.

La ligne Morgan n'est pas responsable des marchandises au delà de Mobile.

L'assurance de marchandises à Mobile et de Mobile, gratis.

CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents, Coin Magazine et Natchez.

Villes de Bains.

STEAMERS DE LA LIGNE MORGAN. Départ tous les Jours.

Les magnifiques steamer en fer LAURA, capitaine Joe Walker. FRANCES, [illegible] Geo. Blakesley, Partiront de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, comme suit :

Le FRANCES, les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin.

Le LUNDIS, à l'arrivée du convoi de midi, et n'iront qu'à la Baie St. Louis et à la Passe Christian.

Le FRANCES, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin. Il ira jusqu'à Pascagoula, mais ne s'arrêtera ni à Biloxi ni à Ocean Springs.

Le LAURA, les MARDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin et s'arrêtera à tous les points jusqu'à Ocean Springs.

Le LAURA, les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de midi, et ira jusqu'à Pascagoula.

RETOUR.

Le FRANCES part de la Passe Christian, les DIMANCHES et les LUNDIS soirs; de Pascagoula les JEUDIS et les SAMEDIS après midi, et ne s'arrêtera ni à Ocean Springs ni à Biloxi.

Le LAURA part de Pascagoula les DIMANCHES après midi, et Ocean Springs les DIMANCHES, les MERCREDIS et les VENDREDIS soirs.

PASSAGE—50 cents, y compris le prix du passage du chemin de fer et les chambres. Les repas se paient extra.

FRET—50 pour cent au-dessous des anciens prix de Mobile, sans frais de wharfage.

Il ne sera point reçu de fret après le départ du convoi de 6 heures du matin lorsque le départ a lieu à midi. Pour les autres départs, le fret ne sera reçu que la veille.

Les billets de passage se vendent aux bureaux du chemin de fer Pontchartrain et sur les convois.

C. A. WHITNEY & Co., AGENTS, Au coin des rues Magazine et Natchez.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer CAMÉLIA, fin marcheur, de la malle des Etats-Unis, capitaine HANOVER, fera, pendant tout l'été, des excursions régulières, le DIMANCHE et le MERCREDI, aux localités ci-dessus. Il partira du Lac, le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 8 heures du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée du train de 8 heures du matin. Il sera de retour le soir de ces mêmes jours, à temps pour le convoi de sept heures et demie du soir.

Prix aller et retour ...... $1.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.

Arrangement d'Eté.

Ligne de Steamers de la Malle des Etats-Unis, entre Mandeville et la N. O.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. — Le steamer fin marcheur et à basse pression

CAMELIA,
capitaine Miller,
Partira pour les ports ci-dessus indiqués les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin; les MARDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 1/2 heures de l'après-midi.

Retour : Il quittera le "Old Landing" les MARDIS et les VENDREDIS, à 6 heures du matin, et Madisonville les LUNDIS, MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 5 heures du matin; les DIMANCHES et MERCREDIS, dans la soirée.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Le CAMELIA ira, pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

COHEN M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Compagnie d'Assurance "HOPE" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU No. 21 RUE DU CAMP.

QUATORZIÈME TABLEAU ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1871		$157,163 04
Savoir : Sur les risques d'incendie	[illegible] 47	
Sur les risques de mer	28,889 [illegible]	
Sur les risques de rivières	21,778 [illegible]	$157,161 04
Montant au crédit du compte de fonds de réserve		80,000 00
Pertes payées dans la même période, savoir :		97,161 04
Sur les risques d'incendie	37,550 72	
Sur les risques maritimes	27,480 55	
Sur les risques de rivière	5,847 67	70,[illegible] 94
Moins 15 0/0 remis aux assurés	17,573 86	
Réassurances	8,842 69	
Primes remises	1,124 42	27,541 97
Taxes		11,712 16
Loyer, dépenses, intérêt au moins		9,525 40
Montant passé à profits et pertes		6,869 68 126,398 15
		$70,762 89
Réserve pour les risques non terminés au 30 avril 1871	25,762	
Montant porté au fonds de réserve	20,000 00	
Dividende de dix pour cent comptant déclaré ce jour	25,000 00	
	$70,762 89	

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Prêts garantis par premières hypothèques sur des propriétés foncières dans cette ville	$113,417 6
Prêts sur gages	332 00
Effets pour primes à courte échéances	14,381 77
Actions de banque et autres actions (valeur actuelle)	40,553 50
Biens fonciers	10,134 08
Primes en voie de perception	19,221 91
En caisse	122,721 94
Total de l'actif	$320,763 89

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 mai 1871.
E. BARNETT, Not. Pub.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour, la résolution suivante a été unanimement adoptée :

Résolu qu'un dividende comptant de dix pour cent sur le capital de la Compagnie, provenant des profits de l'année échue le 30 avril 1871, soit déclaré et payé à partir du 10 de ce mois aux actionnaires ou à leurs représentants.

— DIRECTEURS —
J. I. Adams, — J. C. Denis, — W. A. Gordon,
T. N. Blake, — F. K. Bagnard, — P. Malochée,
F. A. Ducros, — M. L. Navra, — Hy. Peychaud,

FONDERIE DE LEEDS
(ÉTABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Nowell, des Roues de fourneaux, des Grilles, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

LEEDS & CO

Médicaments.
NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérison obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif est souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades. Ivresse, mal est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, on le conduisait au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent : C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons : Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, on qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins, et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et, comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays là les plus nombreuses.

M. J'JLES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, ET M.M. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par charetées au commerce. On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

51 ...... RUE DU CAMP 51

W. VAN NORDEN, Président. — HENRY PEYCHAUD, Vice-Président.
JOHN S. WALTON, Caissier.

Directeurs :
W. H. THOMAS, — DAVID WALLACE,
H. J. MULLAN, — DR W. H. HOLCOMBE.

On paie six pour cent sur les sommes déposées. Coffres-fort à louer, et valeurs prises en garde. On se charge de collecter les intérêts sur valeurs et d'en faire les remises.

Les personnes qui habitent le pays trouveront dans cette Compagnie un dépôt sûr pour toutes ces valeurs, papiers, etc.,—le tout à des conditions très modérées. 13 nov—1 a

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Dix-septième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 28 février, 1871		$376,943 77
Savoir : Primes d'incendies	$157,789 30	
" de mer	158,680 76	
" de rivières	60,473 79	
		$376,943 77
Primes non expirées et remboursées réfaction (rébate) sur primes		52,204 64
Montant net des primes		$324,739 13
Pertes par l'incendie	$ 69,770 93	
Pertes sur mer	156,793 89	
Pertes sur les rivières	21,679 33	
	$248,244 15	
Taxes	15,564 07	
Dépenses, profits et pertes Réassurances, &c.	27,288 55	
		291,096 76
Bénéfice net		$33,642 36

L'actif de la Compagnie (au plus bas prix du comptant sur la place) est comme suit :

Bonds de la ville et autres bons	$48,879 00
Actions de Banques et autres Actions	34,950 00
Propriétés foncières	57,742 87
Scrip de Compagnies d'Assurances	33,798 54
Effets à recevoir, sur hypothèque	91,350 49
Effets à recevoir, sur garanties &c	33,099 27
Primes en voie de recouvrement	63,394 56
En caisse et en Europe	119,209 95
	$511,486 20

Ce qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président,
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans—Assermentés et signé pardevant moi, ce 22 mars 1871.
P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés sera payé aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause, à partir du lundi 8 mai prochain.

CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président,
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 21 février 1871 :
Chas. Briggs, — Chas. Lafitte,
Ant. Carrière, — John S. Wallis,
Geo. A. Fosdick, — Geo. Foster,
B. Brugier, — Rodolph Sieg,
P. Anderson, — H. F. Given,
A. Fraricks, — W. C. Black,
Geo. W. Dunbar, — Thos. H. Hunt,
E. F. Stockmeyer, — Chs. Hanold,
Geo. W. Hynson, — D. Jamison,
A. Montgomery, — R. S. Howard,
Henry J. Voss, — Félix Larue,
F. Marquese, — Aug. Bohn,
Chas. Weichner, — G. D. Fisher,
A. Lecourt, — Fr. Shröder,
Frank Williams, — O. Pressprich,
Thomas Byrne. — Richard Nugent,

24 mars — M. Gillis

ANNONCES PARISIENNES Publiées par H. E. GAILLARDET
8, PASSAGE SAULNIER, PARIS.

HENRI GAILLARDET, 8 Passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes.

C'est à M. H. GAILLARDET, par conséquent, que doivent s'adresser MM. les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, Nouveauté, Artistes & Paris, &c.

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.

PILULES DE PEPSINE DE HOGG

1° PILULES NUTRIMENTIVES A LA PEPSINE ACIDIFIÉE, en vue des affections gastralgiques, dyspeptiques, etc., et dans les cas où la digestion est difficile ou impossible;

2° PILULES A LA PEPSINE UNIE AU FER RÉDUIT PAR L'HYDROGÈNE, pour les maladies chroniques et les affections qui en dépendent (pertes blanches, pâles couleurs, menstruation difficile) et pour fortifier les tempéraments débilités;

3° PILULES A LA PEPSINE UNIE AU PROTO-IODURE FERREUX INALTÉRABLE, en vue des maladies scrofuleuses, lymphatiques et syphilitiques; la phthisie, le rachitis et les affections atoniques générales de l'économie.

Ces trois préparations ne se vendent uniquement qu'en flacons et demi-flacons de forme triangulaire.

Se défier des contrefaçons et exiger la signature T.-P. Hogg, qui doit se trouver sur chaque étiquette.

Vente en gros à Paris, pharmacie Hogg, 2, rue de Castiglione, où les demandes doivent être adressées.

Dépôts : A la Nouvelle-Orléans, MM. Ducongé, droguiste, Lé Carrus et Dibocus. A New-York, MM. John Milhau et dans les principales Pharmacies.

OPPRESSION. ASTHME, SUFFOCATION,

toutes les affections des voies respiratoires sont calmées à l'instant même et guéries par les TUBES-LEVASSEUR pharmacien, 24, rue de la Monnaie, Paris. Prix 3 fr.—Dépôts chez M. DUCONGE, et R. MAUNSELL.

PAPIER WLINSI

Puissance sûreté du remède est de 3 ans [illegible] propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infaillible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie; il est recommandé par les premiers médecins pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent. Dépôts, chez MM. DUCONGE, SCHWAB et E. MONTEGUT. Prix de la boîte, 1 fr. 50.

INJECTION BROU

Hygiénique infaillible et préservative. La seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris, chez l'inventeur BROU, rue Magenta, 102.

AUX MALADES

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours, pendant plusieurs semaines et même, au besoin, pendant plusieurs mois, sans raffaiblir les malades et sans troubler leurs fonctions digestives, tel est le problème posé et résolu par le Dr DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les PILULES DEHAUT n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon.) Pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux, selon sa force, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour rétablir la santé.

On voit tout de suite que la purgation employée ainsi devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue contre un grand nombre de maladies dans lesquelles des médecines rares et intermittentes demeurent sans efficacité.

Le système du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son MANUEL DE MÉDECINE, D'HYGIÈNE ET DE PHARMACIE DOMESTIQUES, volume in-8o de 360 pages (en français.) Cet ouvrage est écrit SPÉCIALEMENT pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun saisit sans peine les explications données sur la manière dont les maladies se produisent et sur l'emploi de la purgation dans tous les cas où elle convient. Il contient aussi les recettes des médicaments NON-PURGATIFS dont l'auteur fait avec succès un usage habituel. Ce livre précieux qui devrait être dans les mains de tous ceux qui connaissent le prix de la santé, se trouve chez les libraires, au prix de 1 fr. 25 c.; mais les dépositaires des PILULES DEHAUT sont autorisés à en remettre GRATUITEMENT un exemplaire à toute personne faisant usage de ce remède.

BEAUTE DES DAMES,

EAU DE FLEURS DE LYS POUR LE TEINT

Vve PLANCHAIS ET RIET

PARFUMEURS BREVETÉS

Rue Caumartin, 43, à Paris.

Cette EAU, un des produits les plus préférés pour la TOILETTE, donne à la peau la flexibilité, la fraîcheur de la jeunesse, et une blancheur d'une irréprochable pureté, seule privilégiée. Il suffit d'un seul flacon pour se convaincre de l'efficacité de cette EAU. — Se méfier des contrefaçons.

Dépôts, MM. DUCONGE et SCHWAB.

AUX GOUTTEUX.
PILULES DE LARTIGUE,

Reconnues spécifiques contre la Goutte et les Rhumatismes.—Prescrites, depuis plus de 20 années par tous les médecins de France.—Dissipent l'attaque la plus violente, en 24 ou 36 heures;—éloignent les accès;—rendent les déplacements impossibles, et souvent guérissent radicalement, comme le prouvent les observations publiées par M.M. Chomel, Double, Lisfranc, Velpeau, Miquel, Amédée Latour, etc. (Voir le Manuel des Goutteux, par le Docteur A. Lartigue, chevalier de la Légion d'honneur—Une brochure in-8o, distribuée gratuitement.)

Dépôt général : A PARIS, Pharmacie Pelletier, 45, rue Jacob.

NOUVELLE ORLEANS : MM. Ducongé, Schwab et dans toutes les Pharmacies.

VESICATOIRES D'ALBESPEYRES.

Il s'applique comme du sparadrap, et agit en 6 ou 8 heures.

LE PAPIER D'ALBESPEYRES

entretient les plaies, À LUI SEUL, une suppuration abondante et régulière, sans odeur ni douleur. Approuvé par les commités médicales, professeurs, chefs des hôpitaux [illegible]. — On évite les contrefaçons, et [illegible] la signature d'ALBESPEYRES sur chaque feuille de papier. Chez l'inventeur, à Paris, et dans les principales pharmacies de l'Amérique, on trouve aussi les CAPSULES RAQUIN. Entrepôt chez M. FOUGERA, à New-York; M. DUCONGE, à Nouvelle-Orléans.

CAPSULES RAQUIN.

Après avoir traité 100 malades et obtenu 100 guérisons, l'Académie de Médecine a déclaré que ces Capsules surpassent toutes les autres préparations.—Pour éviter les contrefaçons, exiger le nom de l'inventeur RAQUIN sur chaque Capsule qui est enveloppée avec le rapport de l'Académie, écrit en 6 langues. Dans les principales pharmacies de l'Amérique, on se procurent les vésicatoires et le papier d'ALBESPEYRES.—Entrepôt chez M. FOUGERA, à New-York, M. DUCONGE, à la Nouvelle-Orléans.

CHEMINS DE FER.

Voyageurs
ATTENTION!!

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud,
Et celui du Mississippi Central,

ONT leurs wagons de passagers et de bagage sur toute la longueur des voies, avec un seul changement jusqu'à New-York et les points intermédiaires.

Le convoi express de 6 heures du matin part de la Nlle-Orléans tous les jours (le dimanche excepté) jour on n'y a qu'un train partant à 4 1/2 heures de l'après-midi et relie à

Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au delà;

Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.

Le convoi de la malle de 4 30 h. du soir se relie aux heures indiquées à

L'Express "LIGHTNING", pour tous les points, du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ces chemins de fer transportent la grande malle du Nord,

Et vont à New-York en 67 heures !

Chars dortoirs neufs et élégants, jusqu'à Humboldt, Tenn., Cleveland, Tenn., et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans à minuit et demi.

Le convoi malle " " " à 10 heures et demie P. M.

Bagage "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston — Bureaux du N. O. J. & G. N. Rail-Road et du Mississippi Central, au wharf de la ligne Morgan.

Bureaux, à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt.

E. D. FROST, Surint. gén. du Ch. M. C.
D. B. MOREY, Ag. gén. fret du Ch. M. C.
E. Q. SEWALL, Sur. gén. Ch. de fer Jackson.
S. E. CAREY, Ag. gén. fret Ch. de fer Jackson.
S. W. SCOTT, Ag. gén. pour les passagers.
22 juillet—

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Changement des heures de départ.

A DATER de LUNDI, 15 Mai 1871, les convois de passagers partiront comme suit :

11 heures du matin—Express de jour, arrivant à la Mobile à 5 heures P. M., et se reliant avec les convois des chemins de fer Mobile et Montgomery, Mobile et Ohio, pour toutes les villes du Nord et de l'Est. Il y a sur ce convoi des Pullman Palace Sleeping Cars (chars palais de nuit) de Mobile, sans changement, à Louisville, par la voie de Humboldt, et de Texas (près Mobile, à Cleveland, Tennessee, par la route "Blue Mountain." Les DIMANCHES, ce convoi partira de la Nouvelle-Orléans à 8 heures du matin.

2:30 P. M.—Convoi pour Ocean Springs, s'arrêtant à toutes les villes de bains, arrivant à Ocean Springs à 6:35 P. M. Il s'arrêtera, pour prendre des passagers, au Marché Français, au pied de la rue des Champs-Elysées et dans la rue Claiborne, à la Nouvelle Orléans, au "Signal Station," sur la côte. Il ne partira pas le dimanche.

5:30 P. M.—Exprès du soir, arrivant à Mobile à 11:05 P. M., se reliant avec le chemin de fer de Mobile et de l'Ohio, et, à Meridian avec le chemin de fer Alabama et Chattanooga, pour tous les points du Nord et de l'Est. Ce convoi part TOUS LES JOURS.

Il y a des convois, pour toute la route, JOURNELLEMENT. Le fret est reçu au pied de la rue Julia, avant 5 heures P. M. et il est livré à Mobile le lendemain matin, de bonne heure. Les connaissements sont signés pour tous les points des chemins de fer de Mobile et de l'Ohio, de Mobile et de Montgomery, aux endroits de leurs connections.

Les prix sont aussi modérés que ceux d'aucun autre chemin.

Pour les billets et les informations relativement aux prix, s'adresser aux Bureaux de la Compagnie, au coin des rues Camp et Commune (Bâtisse Story), en face du City Hotel.

J. R. KENDRICK, Surintendant-général.
WM. BE DELL, Agent pour les billets. 14 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

AVIS SPÉCIAL.
AUX VOYAGEURS.

JUSQU'A nouvel ordre, les passagers se rendant à tous les points
NORD, EST et OUEST,
Partiront de la Nlle-Orléans, du dépôt du
CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN,
Au pied de la rue Girod, sur la Levée, à 6 heures du matin, et à 3 1/2 heures de l'après-midi.

Le train les amènera jusqu'au débarcadère du magnifique steamer CREOLE, qui les transportera à Manchac, d'où ils prendront le convoi du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord,

SANS FRAIS ADDITIONNELS.

Le trajet s'opérera dans le même espace de temps qu'à l'ordinaire entre la Nlle-Orléans et le Nord, avec un gain de 7 1/2 heures sur toutes les lignes rivales.

Ce changement d'itinéraire a été établi pour éviter l'interruption des communications avec le Nord, par suite des crevasses de St-Jean-Baptiste.

Le train spécial de Magnolia sera suspendu jusqu'à ce que la levée soit réparée. Avis en sera donné en temps opportun.

Les BAGAGES, pris à domicile, seront transportés jusqu'au lieu de destination, chaque colis se trouvant désigné par une CONTRE-MARQUE. On pourra, comme de coutume, s'assurer des places dans les Wagons-Palais de Pullman.

Billets à vendre ...... 22, rue du Camp, Coin Commune, et au Dépôt, au pied de la rue Lafayette, sur la Levée.

S. E. CAREY, G. T. A. N. J. & G. N. R. R.
D. B. MOREY, G. T. A. Miss. Central R. R.
S. W. SCOTT,
8mai—1m — Agent général pour les Passagers.

Chemin de fer Pontchartrain.

ARRANGEMENT D'ETÉ.

Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir du 15 avril 1871, les convois de ce chemin partiront comme suit :

DU LAC.	DE LA VILLE. Rue Girod.
5 heures du matin.	6 heures du matin.
6 "	7 "
7 "	8 "
8 "	9 "
9 "	10 "
10 "	11 "
11 "	12 "
Midi.	Midi.
1 de l'après-midi.	Après-midi.
[illegible]	[illegible]

Un char à vapeur partira de la rue Girod tous les dimanches matin à 4 heures.

Un char à vapeur partira du Tourist dépôt, tous les matins à 4 heures et ne s'arrêtera qu'au dernier convoi à vapeur.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

THOS. G. DIMITRY, Assistant Surintendant.
15 avril—

JULIUS LOEFFLER,
POSEUR ET MARCHAND d'installations de gaz,
196 ...... RUE DE CHARTRES 196
(entre les rues St-Louis et Toulouse.)
L'ouvrage est garanti.

GRAND CHEMIN DE FER de la Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 500 milles à $14, et des billets pour toutes les stations sur le chemin, sont vendus au bureau des soussignés.

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Tèche et pour les Opelousas, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St. Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures de l'après midi, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et de Houma, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

CHS. A. WHITNEY & CO. Agts.

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle
DE LA NOUVELLE ORLEANS,
Au No 61 de la rue du Camp.
Nlle-Orléans, 21 janvier 1871

QUINZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1870, viz :		
Sur risques d'incendie	$102,080 [illegible]	
Sur risques de mer	48,465 64	
Sur risques de rivières	74,[illegible] 59	
		$224,832 11
A ajouter— Risques non expirés pour 1869	51,511 00	$276,343 11
A déduire— Risques non expirés pour 1870	$45,612 00	
Primes remboursées	914 58	46,526 58
Montant net des primes pr. 1870		$229,816 53
Pertes payées dans la même période, savoir		
Sur risques d'incendie	$75,520 60	
Sur risques de mer	54,005 61	
Sur risques de rivières	20,984 86	$150,510 08
Taxes	$13,913 79	
Dépenses générales	47,012 72	
Escompte de primes	16,031	
Intérêt de scrips	7,434 42	
Réassurances	3,114 38	$117,507 22
Montant réservé pour pertes non réglées, moins épargnes	6,759 04	
		$274,776 35
En moins— Escompte et intérêt, profit et pertes		57,996 80
		216,780 55
Bénéfice net		13,036 00

La Compagnie a l'actif suivant, basé sur les plus bas prix de marché, au comptant, savoir :

465 bonds consolidés et bonds de chemins de fer	$238,426 00
6 bonds de l'Etat	5,100 00
44 bonds sept pour cent de la ville	32,630 75
4 bonds I. O. O. F.	4,000 00
3 bonds de la Grande Loge de la Lne.	3,000 00
2 bonds de la Société des Turners de Nlle-Orléans	1,000 00
800 actions de la Cie du Gaz de la N. O.	*20,000 00
244 " de la banque des Citoyens de la Louisiane	24,400 00
350 " la banque de l'Union de la Lne.	*11,900 00
22 " du Canal "	*2,272 00
60 " Crescent City "	1,200 00
46 " de l'Etat de la Lne.	*5,600 00
50 " des Mechanics and Traders	1,800 00
20 " du Harbor Protection Co.	1,000 00
" de la banque des Marchands	336 00
Prêts garantis	54,893 43
Prêts garantis par hypothèque	72,400 00
Effets à recevoir	2,800 00
Scrip d'autres compagnies d'assurance	6,201 00
Coupons d'Etat	2,497 39
Primes en voie de recouvrement	25,000 01
En caisse	22,298 62
Total	$774,661 36

* Comprenant les dividendes.

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 21 janvier 1871.

ANDREW HERO Jr., Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats (non encore payés) de profits, à partir du deuxième lundi de février 1871; de plus, cinquante pour cent sur le reste du scrip de l'année 1866, à payer à partir du troisième lundi de mars 1871. Ils ont, en outre, déclaré un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1870, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 20 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JNO. G. GAINES, Vice Président
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

—Directeurs :—
John G. Gaines, — E. J. Hart,
B. Biscoe, — Henry Renshaw,
I. N. Marks, — W. E. Seymour,
J. Wells, — R. S. Venables,
W. A. Kent, — Richard Flower,
Hugh Wilson, — Thomas Sloo.

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à la date du 16 mars 1871, les soussignés, nommés commissaires par la dite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans et conformément à une résolution du Conseil de ville, dans le but de faire une estimation et un assessment pour le redressement de la rue Magnolia, dans le Premier District, suivant un plan dressé par Louis H. Pilié, arpenteur, dont copie est enregistrée à la dite Quatrième Cour, proposent de redresser le dite rue comme suit :

[illegible]

Avis est donné à toutes personnes intéressées que les dits commissaires ont déposé des copies de leur assessment et estimations concernant le redressement de la dite rue, avec un plan y annexé, au Greffe de la dite Quatrième Cour de District, pour y être inspecté par les intéressés, et que le rapport des dits commissaires et estimations, avec le plan, seront présentés à la dite Cour, pour être par elle homologués conformément à la loi, le lundi, 26 juin 1871.

Toutes les personnes dont les droits et les intérêts peuvent s'en trouver affectés, pourront apposer leurs objections, par écrit, dix jours après la publication de cet avis. Les dites objections devront être déposées et enregistrées au Greffe de la dite Quatrième Cour de District, afin que les Commissaires puissent les prendre en considération et apporter les amendements utiles à leurs estimations, s'il le jugent convenable, conformément à la loi.

B. WALTON,
THOS. THEARD, } Commissaires.
MARION A. BAKER
C. W. CULBERTSON, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans,
Au coin des rues Canal et Camp.

ONZIÈME ETAT ANNUEL, 1870.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870 :

Pour risques d'incendie	$217,004 [illegible]		
Pour risques de mer	61,[illegible]		
Pour risques de rivières	[illegible]		
Total des primes			$[illegible] 97
En moins : primes non expirées le 31 déc. 1870	$ 94,000 00		
Primes remboursées	4,[illegible]		108,127 00
Montant net des primes			$[illegible]
En moins : Réassurances	$ 5,[illegible] 37		
Pertes par incendies	[illegible]		
Pertes sur mer	[illegible]		
Pertes sur les rivières	[illegible]		
	$[illegible]		
Taxes, licences, frais, intérêts en moins sur intérêts des scrips non encore payés	$4,[illegible]		
15 pour cent de réfaction (rebate)	[illegible]		
Réclamations de l'année 1870 et non encore réglées	[illegible]		$[illegible]
Bénéfice			$[illegible]

COMME SUIT :

Sur primes d'incendie	$[illegible]
Sur primes de mer	[illegible]
Sur primes de rivières	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

ACTIF :

En caisse	$[illegible]
Propriété foncière	70,[illegible] 77
Effets à recevoir, garantis par hypothèque et gages	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds consolidés et de chemins de fer de la ville	[illegible]
Association Turner Hall, bonds première hypothèque	3,[illegible]
Association Odd-Fellows' Hall, bonds première hypothèque	[illegible]
Burra Burra Copper Mine Co., bonds première hypothèque	[illegible]
Actions de la Cie. du Gaz de la N.-Orléans	[illegible]
Comp. du chemin de fer de la Nlle-Orléans	[illegible]
Banque des Marchands	[illegible]
Comp. de Paquebots de la Nlle-Orléans et de White River	[illegible]
Scrip d'autres Comp. d'Assurances Mutuelle	[illegible]
Valletta Dry Dock	[illegible]
Association du Théâtre de l'Opéra	[illegible]
Harbor Protection Co.	[illegible]
Comp. d'Allège et de Sauvetage de la Nlle-Orléans	[illegible]
Perte : dépréciation	[illegible]
Valeur au comptant sur le marché	[illegible]

PASSIF :

Scrips non encore payés	$[illegible]
Intérêts de 1870	[illegible]
Intérêt non réclamé	[illegible]
Primes non expirées	[illegible]
Réclamations de 1870 non encore réglées	[illegible]
Balance au crédit du profit	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINKS, Secrétaire.

Assermenté et signé, ce 18 janvier 1871, pardevant moi.

JOHN MONTAMAT, Notaire public.

Le 12 janvier 1871, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer le dividende suivant sur le montant des primes participants de l'année expirée le 31 décembre 1870 — dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième LUNDI de mars prochain, savoir :

45 pour cent sur primes d'incendie,
25 pour cent sur primes de mer,
25 pour cent sur primes de rivières.

Il a été également résolu de payer 6 pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip restant non payés, balance de l'émission de 1869, et cinquante pour cent sur l'émission de 1861, au comptant, aux porteurs légaux, à partir du deuxième LUNDI de mars prochain.

Directeurs :
GEO. URQUHART, — M. PAYRO,
A. ROCHEREAU, — PLACIDE FORSTALL,
G. W. BABCOCK, — AUG. REICHARD,
T. R. BLANCHARD, — E. MILTENBERGER,
A. SCHREIBER, — W. B. SCHMIDT,
CHS. LAFITTE, — J. TUYES.

CHARTE.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce vingt-troisième jour de mai 1871, pardevant George William Christy, notaire public dûment commissionné et qualifié pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, résidant dans la dite ville, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont personnellement comparu les personnes dont les noms sont ci-dessous signés, lesquelles ont déclaré que, en vertu et conformément aux lois de l'Etat de la Louisiane relatives aux corporations, elles se sont associées, et par les présentes, s'associent et forment une corporation dans le but, et sous les conditions suivantes, pour le terme de vingt-cinq ans, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de cette Corporation sera "The Consolidated Eureka Gas Light Company," (La Compagnie Eureka Consolidée du Gaz.)

ARTICLE II.

Le domicile légal de la Compagnie sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans et toutes les citations devront être remises au Président de la Compagnie ou, en son absence, au Vice-Président.

ARTICLE III.

Le but de cette Compagnie est de manufacturer et de vendre des machines Eureka à Gaz, pour éclairer les villes, les fabriques, les maisons particulières, etc., dans les Etats de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Géorgie, de la Floride, de l'Alabama, de la Louisiane, du Tennessee, du Mississippi, du Texas, du Missouri et de l'Arkansas.

ARTICLE IV.

Le capital de la Compagnie est $25, par les présentes, à huit cent mille piastres ($800,000), qui sera divisé en huit mille actions (8,000) de cent piastres ($100). Sept mille sept cents actions seront émises en faveur des propriétaires des patentes, comme actions libérées et payées en pleine. [illegible] Le dit capital pourra être augmenté jusqu'à concurrence d'un million de piastres, par un vote des actionnaires [illegible] cinquante pour cent du capital [illegible].

[illegible]

ARTICLE V.

Les affaires de la corporation seront dirigées par un bureau de sept Directeurs et M. J. P. Cross, D. Webster, E. Tomatis, John Pasley, Simon Belden, Thomas P. McMahon et T. G. Springer sont, par les présentes, constitués le premier bureau de Directeurs, ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus.

Les Directeurs, à leur première réunion, devront choisir, parmi eux-mêmes, un président et un vice-président qui remplisseront ces fonctions jusqu'à la prochaine élection des Directeurs. [illegible]

ARTICLE VI.

Le capital de la Compagnie pourra être augmenté, à une époque quelconque, par une majorité des voix des actionnaires votant en vertu de cette charte.

ARTICLE VII.

Cette Charte pourra être modifiée, changée ou amendée et la Compagnie pourra être dissoute avec l'assentiment des deux tiers des actionnaires convoqués à cet effet. [illegible]

Lorsque la dissolution de la Corporation deviendra nécessaire par suite de l'acte de ses actionnaires [illegible].

Les titres de la présente Charte [illegible] de cinq [illegible].

Ainsi fait et passé, en mon étude, dans la ville de la Nlle-Orléans, en présence de Frederick Adolph et William A. Robertson, témoins d'âge légal et domiciliés dans le dite ville, lesquels ont signé avec les parties et moi, notaire.

L'original est signé :
FREDERICK ADOLPH,
WILLIAM A. ROBERTSON,
GEORGE W. CHRISTY, Notaire Public.

Je certifie, par les présentes, que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte de corporation enregistré en mon étude. Les noms des signataires sont omis.

En foi de quoi j'ai apposé ces présentes sous ma signature et le sceau de mon office, ce 24 mai 1871.

GEORGE W. CHRISTY, Notaire Public.

Nlle-Orléans, 24 mai 1871.

J. U. LAVILLEBEUVRE vs. SAMUEL POWERS.

QUATRIÈME COUR de District, pour la paroisse d'Orléans—No 24,083—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, SAMEDI, 1er juillet 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, de la propriété ci-après désignée, saisie et adjugée au dit procès, savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro [illegible].

[illegible]

Termes—Au comptant. Dépôt exigé sur la mise à prix.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.
61 CAMP STREET.
NEW ORLEANS, January 21, 1871.

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement of premiums for the year ending 31st December, 1870, viz:

On Fire Risks	$102,[illegible]	
On Marine Risks	48,[illegible]	
On River Risks	74,[illegible]	$224,[illegible]
Add— Unterminated Risks for 1869	51,511 00	$276,343 11
Deduct— Unterminated Risks for 1870	$45,612 00	
Return Premiums	914 58	46,526 58
Net earned premiums for 1870		$229,816 53
Losses paid during same period, viz :		
On Fire Risks	$75,520 60	
On Marine Risks	54,005 61	
On River Risks	20,984 86	$150,510 08
Taxes	$13,913 79	
General Expenses	47,012 72	
Discount on Premiums	16,031	
Interest on Scrip	7,434 42	
Reinsurances	3,114 38	117,507 22
Amount reserved for unadjusted losses less savings		6,759 04
		$274,776 35
Less— Discount and interest and profit and loss		57,996 80
		216,780 55
Net Profit		13,036 00

The Company have the following Assets, estimated at the lowest market cash values, viz :

465 Consolidated and Railroad City Bonds	$238,426 00
6 State Bonds	5,100 00
44 City Seven Per Cent. Bonds	32,630 75
4 I. O. O. F. Bonds	4,000 00
3 Grand Lodge of Louisiana Bonds	3,000 00
2 N. O. Turners' Association	1,000 00
800 Shares N. O. Gas Light Company	*20,000 00
244 " Citizens' Bank of Louisiana	24,400 00
350 " Union	*11,900 00
22 " Canal	*2,272 00
60 " Crescent City Bank	1,200 00
46 " Louisiana State Bank	*5,600 00
50 " Mechanics and Traders' Bank	1,800 00
20 " Harbor Protection Company	1,000 00
" Merchants' Bank	336 00
Loans on Pledge	54,893 43
" Mortgage	72,400 00
Bills Receivable	2,800 00
Scrip on other insurance companies	6,201 00
State Coupons	2,497 39
Premiums in course of collection	25,000 01
Cash on hand	22,298 62
Total	$774,661 36

* Including dividends.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 21st day of January, 1871.

ANDREW HERO, Jr., Notary Public.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding Certificates of Profits, on and after the second Monday in February, 1871; also, Fifty per cent. on the balance of the Scrip of the year 1866, payable on and after the third Monday in March, 1871, and they have further declared a dividend of Ten per cent. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1870, for which certificates will be issued on and after the 20th day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JNO. G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS:
John G. Gaines, — E. J. Hart,
B. Biscoe, — Henry Renshaw,
I. N. Marks, — W. E. Seymour,
J. Wells, — R. S. Venables,
W. A. Kent, — Richard Flower,
Hugh Wilson, — Thos. Sloo.

New Orleans Mutual Insurance Company.

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

Eleventh Annual Statement. 1870.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums during the year ending 31st December, 1870 :		
On Fire risks	$217,004 [illegible]	
On Marine risks	61,[illegible]	
On River risks	[illegible]	
Total Premiums		$[illegible] 97
Less : Premiums unexpired 31st December, 1870	$ 94,000 00	
Return Premiums	[illegible]	108,117 [illegible]
Net earned Premiums		$[illegible]
Less : Reinsurances	$ 5,[illegible] 37	
Losses on Fire risks	74,[illegible]	
Losses on Marine risks	[illegible]	
Losses on River risks	[illegible]	
	$[illegible]	
Taxes, licenses, and expenses, interest on outstanding scrip	4,[illegible]	
15 per cent. rebate	[illegible]	
Claims unsettled for the year	[illegible]	
		$[illegible]
Profit		$[illegible]
As follows :		
On Fire premiums	[illegible]	
On Marine premiums	[illegible]	
On River premiums	[illegible]	

The Company have the following ASSETS:

Cash on hand	$[illegible]
Real estate	70,[illegible] 77
Bills receivable, secured by mortgage and pledge	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]
City Consolidated and Railroad Bonds	[illegible]
Turner Hall Association first mortgage bonds	[illegible]
Odd Fellows' Hall Association first mortgage bonds	[illegible]
Burra Burra Copper Mine Co. first mortgage bonds	[illegible]
New Orleans Gas Light Co. stock	[illegible]
New Orleans City R. R. Co.	[illegible]
Merchants' Bank	[illegible]
New Orleans and White River Packet Co.	[illegible]
Scrip of other Mutual Insurance Co's	[illegible]
Valletta Dry Dock	[illegible]
Opera House Association	[illegible]
Harbor Protection Co.	[illegible]
New Orleans Lighterage and Wrecking Co.	[illegible]
Less Depreciation	[illegible]
Cash market value	$[illegible]

LIABILITIES:

Outstanding scrip	$[illegible]
Interest for 1870	[illegible]
Interest unclaimed	[illegible]
Unearned premiums	[illegible]
Claims unsettled 1870	[illegible]
Profit Net Dec. 1870	[illegible]
Balance above and over liabilities	[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed this 18th day of January, 1871, before me.

JOHN MONTAMAT, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 12th day of January, 1871, it was resolved to declare the following dividend on the net earned participating premiums for the year ending 31st December, 1870, for which certificates will be issued on and after the 2d MONDAY of March next, viz:

45 per cent. on Fire Premiums;
25 per cent. on Marine Premiums;
25 per cent. on River Premiums.

It was also resolved to pay 6 per cent. interest on all outstanding certificates of scrip, the balance of the issue of 1869, and 50 per cent. of the issue of 1861, in cash, to the legal holders thereof on and after the 2d MONDAY of March next.

Directors:
GEO. URQUHART, — M. PAYRO,
A. ROCHEREAU, — PLACIDE FORSTALL,
G. W. BABCOCK, — AUG. REICHARD,
T. R. BLANCHARD, — E. MILTENBERGER,
A. SCHREIBER, — W. B. SCHMIDT,
CHS. LAFITTE, — J. TUYES.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS,
100 CANAL STREET.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT:

Premiums received during the year ending May 31, 1871, including unearned premiums of the previous year:

On Fire Risks	$[illegible]
On Marine Risks	[illegible]
On River Risks	[illegible]
Total Premiums	$[illegible]
Less Unearned Premiums	[illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1871	$[illegible]
Losses paid : On Fire Risks	[illegible]
On Marine Risks	[illegible]
On River Risks	[illegible]
Taxes	[illegible]
Reinsurances and return Premiums	[illegible]
Deduct interest, less expenses	[illegible]
Profit	$[illegible]

The Company have the following assets:

Real Estate	$[illegible]
City and Railroad Bonds	[illegible]
Notes Secured by Mortgage	[illegible]
Notes Secured by Pledge	[illegible]
Bills Receivable	[illegible]
Premiums in Course of Collection	[illegible]
Bank Stocks	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Valletta Dry Dock Company	[illegible]
Levee Steam Cotton Press	[illegible]
Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Harbor Protection Company	[illegible]
Mortgage Bonds Grand Lodge of Louisiana	[illegible]
Mortgage Bonds Turners' Association	[illegible]
Mortgage Bonds Odd Fellows' Hall	[illegible]
Opera House Association	[illegible]
Judgments	[illegible]
Cash on hand	[illegible]
Total Assets	$[illegible]
Less: Unclaimed Interest and Interest payable July next, on outstanding Scrip of the Company	3,[illegible]
Issue of Scrip for the year 1866 and unpaid Scrip to July	[illegible]
Unearned Premiums 31st May, 1871	[illegible]
	$[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, the 1st day of June, 1871. JOSEPH CUVILLIER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the [illegible] day of June, 1871, it was resolved to pay a Scrip Dividend of THIRTY PER CENT. on the net earned premiums [illegible] for the year ending May 31st, 1871, for which certificates will be issued on and after the [illegible] day of August next. Also, to pay [illegible] per cent. interest on the outstanding Scrip of the Company.

DIRECTORS.
[illegible]

Consumption,
Its Cure and Its Preventive,
BY J. H. SCHENCK, M. D.

MANY a human being has passed away, for whose death there was no other reason than the neglect of known and indisputably proven means of cure. Those near and dear to family and friends are sleeping the dreamless slumber into which, had they calmly adopted

DR. JOSEPH H. SCHENCK'S SIMPLE TREATMENT,

and availed themselves of his wonderful efficacious medicines, they would not have fallen.

Dr. Schenck has in his own case proved that wherever sufficient vitality remains, that vitality, by his medicines and his directions for their use, is quickened into healthful vigor.

In this statement there is nothing presumptuous. To the faith of the invalid is made no representation that is not a thousand times substantiated by living and visible works. The theory of the cure by Dr. Schenck's medicines is as simple as it is unfailing. Its philosophy requires no argument. It is self-assuring, self-convincing.

The Seaweed Tonic and Mandrake Pills are the first two weapons with which the citadel of the malady is assailed. Two-thirds of the cases of consumption originate in dyspepsia and a functionally disordered liver. With this condition the bronchial tubes "sympathize" with the stomach. They respond to the morbific action of the liver. Here then comes the culminating result, and the setting in, with all its distressing symptoms, of

CONSUMPTION.

The Mandrake Pills are composed of one of Nature's noblest gifts—the Podophillum Peltatum. They possess all the blood-searching, alterative properties of calomel, but unlike calomel, they

"LEAVE NO STING BEHIND."

The work of cure is now beginning. The vitiated and mucous deposits in the bowels and in the alimentary canal are ejected. The liver, like a clock, is wound up. It arouses from its torpidity. The stomach acts responsively, and the patient begins to feel that he is getting, at last,

A SUPPLY OF GOOD BLOOD.

The Seaweed tonic, in conjunction with the Pills, permeates and assimilates with the food. Chylification is now progressing without its previous tortures. Digestion becomes painless, and the cure is seen to be at hand. There is no more flatulence, no exacerbation of the stomach. An appetite sets in.

Now comes the greatest Blood Purifier ever yet given by an indulgent father to suffering man. Schenck's Pulmonic Syrup comes in to perform its functions and to hasten and complete the cure. It enters at once upon its work. Nature cannot be cheated. It collects and ripens the impaired and diseased portions of the lungs. In the form of gatherings, it prepares them for expectoration, and lo! in a very short time the malady is vanquished, the rotten throne that it occupied is renovated and made new, and the patient, in all the dignity of regained vigor, steps forth to enjoy the manhood or the womanhood that was

GIVEN UP AS LOST.

The second thing is, the patients must stay in a warm room until they get well. It is almost impossible to prevent taking cold when the lungs are diseased, but it must be prevented or a cure cannot be effected. Fresh air and riding out, especially in this section of the country in the fall and winter season, are all wrong. Physicians who recommend that course lose their patients, if their lungs are badly diseased, and yet, because they are in the house they must not sit down quiet; they must walk about the room as much and as fast as the strength will bear, to get up a good circulation of blood. The patients must keep in good spirits—be determined to get well. This has a great deal to do with the appetite, and is the great point to gain.

To despair of cure after such evidence of its possibility in the worst cases, and moral certainty in all others, is sinful. Dr. Schenck's personal statement to the Faculty of his own cure was in these modest words:

"Many years ago I was in the last stages of consumption; confined to my bed, and at one time my physicians thought I could not live a week; then, like a drowning man catching at straws, I heard of and obtained the preparations which I now offer to the public, and they made a perfect cure of me. It seemed to me that I could feel them penetrate my whole system. They soon ripened the matter in my lungs, and I would spit off more than a pint of offensive yellow matter every morning for a long time.

As soon as that began to subside my cough, fever, pain and night sweats all began to leave me, and my appetite became so great that it was with difficulty that I could keep from eating too much. I soon gained my strength, and have grown in flesh ever since.

"I was weighed shortly after my recovery," added the Doctor, "then looking like a mere skeleton; my weight was only ninety seven pounds; my present weight is two hundred and twenty-five (225) pounds, and for years I have enjoyed uninterrupted health."

Dr. Schenck has discontinued his professional visits to New York and Boston. He or his son, Dr. J. H. Schenck, Jr., still continue to see patients at their office, No. 15 North Sixth street, Philadelphia, every Saturday from 9 A. M. to 3 P. M. Those who wish a thorough examination with the Respirometer will be charged $5. The Respirometer declares the exact condition of the lungs, and patients can readily learn whether they are curable or not.

The directions for taking the medicines are adapted to the intelligence even of a child. Follow these directions, and kind Nature will do the rest, excepting that in some cases the Mandrake Pills are to be taken in increased doses; the three medicines need no other accompaniments than the ample instructions that accompany them. First create appetite. Of returning health hunger is the most welcome symptom. When it comes, as it will come, let the despairing at once be of good cheer. Good blood at once follows, the cough loosens, the night sweat is abated. In a short time both of these morbid symptoms are gone forever.

Dr. Schenck's medicines are constantly kept in tens of thousands of families. As a laxative or purgative, the Mandrake Pills are a standard preparation; while the Pulmonic Syrup, as a curer of coughs and colds, may be regarded as a prophylacteric against consumption in any of its forms.

Price of the Pulmonic Syrup and Seaweed Tonic, $1.50 a bottle, or $7.50 a half dozen. Mandrake Pills, 25 cents a box. For sale by all druggists and dealers.

J. H. HART & CO., 73, 75 and 77 Tchoupitoulas street, New Orleans, Wholesale Agents.

CHARTER OF INCORPORATION OF THE Mississippi and Lafourche Railroad Company.

UNITED STATES OF AMERICA—State of Louisiana, Parish and City of New Orleans.—Be it known, that on this thirty first day of the month of May, in the year of our Lord one thousand eight hundred and seventy one, and of the independence of the United States the ninety fifth, before me, JAMES DONATIEN AUGUSTIN, a Notary Public, duly commissioned and sworn, in and for the above parish of Orleans, and in presence of the lawful witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, Messrs. Alfred Roman, J. J. Kleber Gaudet, Felix P. Poché, Michel D. Gaudet, and J. Kleber Gaudet and Michel D. Gaudet, being represented by Charles Roman, of this city, by [illegible] power of attorney dated parish of St. James, May 2nd, 1871, [illegible] Nicholas, [illegible] and Frederick [illegible], [illegible].

[illegible]

Article 1.—This Company shall be known and designated by the name and title of the "MISSISSIPPI AND LAFOURCHE RAILROAD COMPANY," and its domicil shall be and is hereby fixed and established in the city of New Orleans.

Article 2.—This corporation is created for the purpose of "common carriers" in all their branches, and their object and purposes are hereby expressly declared to be: to construct, build and maintain a railroad from the Mississippi River at or near [illegible], in the parish of St. James, to such point as may be designated by the Directors [illegible] through the parishes of St. James, Assumption and Lafourche and thereafter to run thereon, their cars and trains of cars for the purpose of carrying freight and passengers.

Article 3.—That they shall have a capital stock of eight hundred thousand dollars, or as much thereof as they may deem necessary, to be divided into shares of twenty five dollars each, of which twenty per cent. to be paid cash, and for the remainder of eighty per cent. the subscriber shall furnish his note at six months after date. [illegible]

Article 4.—Receipts signed by the President and Secretary shall be given to subscribers for the amount paid in cash, and for the notes furnished, also receipts for the amount of the dividends placed at the close of each business year to the credit of said notes.

The receipts shall be surrendered to said Company on issuing certificates of stock.

Article 5.—Subscriptions to the capital stock of Company, subsequent to its organization, shall be upon the same terms as the original. Until the whole capital stock is taken up, the subscription book shall remain open for new subscribers during the year, but shall be closed to stockholders during the last three months of each fiscal year of the Company. No transfer of less than one full share shall be permitted.

Transfers of shares not fully paid up shall assume all indebtedness thereon and the same shall be approved by the Board of Trustees.

Article 6.—No stockholder, in any event, shall be liable for losses of the Company in any larger sum than the amount of his subscription and his indebtedness to the Company.

Article 7.—Every share of stock shall entitle the holder thereof to one vote until the amount of shares shall reach two thousand dollars, and then each five hundred dollars shall be entitled to one additional vote until the amount of shares shall have reached five thousand dollars, when each one thousand dollars shall be entitled to one additional vote, estimating the stock at its par value. No share transferred within [illegible] days before the election shall be voted at said election.

Article 8.—The Company may commence business as soon as a sufficient amount shall have been subscribed, but the fiscal year shall commence on the first of January of each year.

Article 9.—The affairs of the Company shall be managed by a Board of Directors, to be chosen by the stockholders, one of whom, the said directors shall chose their president, who will, at once, appoint a general superintendent, a treasurer, a secretary, and such other officers as may be deemed necessary to carry on the business of the Company. Said Directors may make such further rules, forms and regulations touching their government and business, not inconsistent with the act, as they may see fit.

Article 10.—The corporation shall have the right to sue and be sued; to plead and be impleaded, and to appear in any court of justice, and to do any lawful act as any person or persons might do for their own defense, interest and safety.

Article 11.—The President of said Company shall be the proper person upon whom to serve citations, notices and other legal process, wherein the corporation may be interested; and in his absence the General Superintendent or the Secretary.

Article 12.—The right of way needed by said Company for their use and purposes, shall, when not amicably obtained, be expropriated in accordance with the laws of expropriation of the State of Louisiana.

Article 13.—The following named seven persons shall constitute the first Board of Directors, and all future Boards and Presidents shall hold their seats until their successors shall have been elected and qualified in accordance with this Charter:

Alfred Roman, — John H. Ilsley, Jr.,
F. P. Poché, — J. H. Goode,
F. T. Nichols, — Charles Roman,
Numa Vives.

The officers and Directors of this corporation shall serve for two years, and the agents, clerks and employés shall serve for such time as may be decided by the Board of Directors. Any vacancies to be filled by the President with the advice and consent of the Board.

Article 14.—The term of years for which this corporation is formed and shall exist shall be for ninety-nine years, unless sooner dissolved by a vote of three-fourths of the stockholders in capital, at a meeting specially called for that purpose, and previously advertised and published for sixty days, in a newspaper published in the city of New Orleans, and one in a newspaper published in each of the above mentioned parishes.

Thus written at my office, and thus done and passed at the parish of Orleans, city of Orleans, on this the day and month above written, in the presence of Messrs. Donatien Augustin and François Sertier, all lawful witnesses, who have signed these presents with the said appearers and me, notary, after reading, and duly affixing and cancelling the revenue stamps required by law.

Original signed—
F. P. POCHÉ, — N. PORTIER,
EUG. W. BLAKE, — NUMA VIVES,
per pro CH. ROMAN, — J. H. GOODE,
LOUIS RUSH, — JNO. NELSON,
per pro CH. ROMAN, — F. AMEDÉE TETE,
HILARY GRISAMORE, per pro CH. ROMAN,
P. HOFFMAN, — CHAS. ROMAN,
per pro CH. ROMAN, — JOHN H. ILSLEY, Jr.,
LOUIS GUION, — A. LEMORE,
per pro CH. ROMAN, — J. F. JUSSET,
J. F. POCHÉ, — W. B. BAYLEY,
J. K. GAUDET, — ALFRED ROMAN,
per pro CH. ROMAN, — MICHEL D. GAUDET,
F. T. NICHOLS, — per pro CH. ROMAN.
per pro JOHN H. ILSLEY, Jr.
DESIRE LEBLANC, per pro J. H. ILSLEY, Jr.
JAMES D. AUGUSTIN, Notary Public.
A true copy, New Orleans, June 1, 1871.
JAMES D. AUGUSTIN, Notary Public.

I, the undersigned, Recorder of Mortgages in and for this City and Parish of Orleans, do hereby certify that the within Charter has been this day duly recorded in my office, as required by law, in Book Society No. 5, folio 451 et als.

New Orleans, June 2d, 1871.

C. DARCANTEL, Deputy.

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, Publishers.
Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, JUNE 20.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	1 month	3 mos.	6 mos.	9 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twenty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	175	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

THE WEEKLY BEE

Is published every Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	1 time	1 mo.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, TUESDAY, June 20, 1871.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Austin, Talbot, for Galveston, via Rockport. C A Whitney & co
Steamship Havana, Pennington, for Cedar Keys and Key West. I K Roberts
Ship Augusta, Baynes, for Liverpool. Thorndike, Norton & co
Ship Whatemore, Semle, for Liverpool. Lovell & Baildy
Ship St Louis, Hubbard, for Providence, (R I) Thorndike, Norton & co
Ship Walt Hunter, Kelly, for Havre. Denis, Roman & co
Ship Formosa, (Fr) Duranget, for Bordeaux. Master
Ship Lizzie Moses, Cox, for Pensacola, in ballast. Thorndike, Norton & co
Bark Caribou, Wood, for Greenock, via Pensacola. D Wheeler & son
Bark Ville de St Lo, (Fr) Lebrigaudes, for Liverpool. Master

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship Gulf Stream, McCreevy, from New York 14th inst, to A Moulton—2d district.
Schr Geneva, Glover, 10 days from Utilla, to E Pillsbury—3d district P T

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr Theresa, fm Bonfouca—30,000 bricks.
Schr Mary Ezmche, fm Horn Island—[illegible] bbls sand.
Schr Perseverance, from Tchefuncta—[illegible] bricks [illegible].
Schr La Belle, fm Tchefuncta—[illegible] cords wood.
Schr Frederick II, fm Biloxi—[illegible] lumber.
Schr Alcyon, from Pascagoula—[illegible] feet lumber.
Schr Mabel, fm Pascagoula—[illegible] feet lumber.
Schr W Denny, fm Pascagoula—[illegible] feet lumber.
Schr Martha, fm Pensacola—[illegible] feet lumber [illegible] bags wool [illegible] laths.
Schr Jalouse, fm Wolf River—[illegible] feet lumber.
Schr Glef, fm Pascagoula—[illegible] feet lumber.
Schr Mary Magdalen, from Wolf River—[illegible] feet lumber [illegible] cords wood.
Schr Isabella, fm Pascagoula—[illegible] feet lumber.
Schr St George, fm Jordan River—[illegible] ft lumber.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Steamer Major White, fm Pearl River—[illegible] feet lumber.
Schr Geo Elder, fm Bonfouca—[illegible] bricks.
Schr J J Clark, fm Bland River—[illegible] cords wood.
Schr Sea Witch, from Pascagoula—[illegible] bbls coal.
Schr Henrietta, fm Tchefuncta—[illegible] bbls coal.
Schr L'Eclair, fm Tchefuncta—[illegible] bbls charcoal.
Schr Star No 2, fm Pascagoula—[illegible] feet lumber.
Schr Amanda, fm Pascagoula—[illegible] shingles.

— STEAMBOATS —

Sophia, Smith, from Cincinnati.
Robert E. Lee, Cannon, from Vicksburg.
Texas, [illegible], from Jefferson.
Wade Hampton, Goodin, from Natchez.
Tahlequah, Dalferes, from Lockport.
J F Fraser, Hall, from St Martinsville.
Right Way, Wilkinson, from Minden.
Selma, Pickett, from Washington.
Frolic, Raynaud, from Donaldsonville.

TOWBOAT REGISTER.

The towboat Wm. [illegible], Warren, from the Passes—Towed down and to sea, on the 18th inst, ship [illegible], bark Angela and schr W L Bradley—brought up schr Geneva.

BELOW COMING UP.

Brig Hope, Mesereola, 10 days from Coleton, to Puig Bros.
Brig Magna Charta, Jones, from Port Madoc April 1st, to master.

EXPORTS.

KEY WEST, VIA CEDAR KEYS—Per steamship Havana—[illegible] bbls flour [illegible].

ROCKPORT AND GALVESTON—Per steamship Austin—[illegible].

LIVERPOOL—Per ship Aug [illegible] bales cotton [illegible] pcs staves.

LIVERPOOL—Per ship Whatemore—[illegible] bales cotton [illegible].

PROVIDENCE—Per ship St Louis—[illegible] bales cotton [illegible].

HAVRE—Per ship Walt Hunter—[illegible] bales cotton [illegible] pcs staves.

BORDEAUX—Per ship Formosa—[illegible].

GREENOCK VIA PENSACOLA—[illegible] staves.

LIVERPOOL—Per bark Ville de St Lo—[illegible] bales cotton [illegible].

IMPORTS.

NEW YORK—Per steamship Gulf Stream—Assorted mdse.

ROCKPORT—Per steamship I C Harris—[illegible].

LIVERPOOL—Per ship John [illegible]—[illegible].

UTILLA—Per schr Geneva—[illegible].

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

VICKSBURG—Per steamer Robert E Lee—[illegible]

JEFFERSON—Per steamer Texas—[illegible]

NATCHEZ—Per steamer Wade Hampton—[illegible]

WASHINGTON—Per steamer Selma—[illegible]

MINDEN—Per steamer Right Way—[illegible]

LOCKPORT—Per steamer Tahlequah—[illegible]

DONALDSONVILLE—Per steamer Frolic—sundries to order.

ST MARTINSVILLE—Per steamer J F Fraser—[illegible].

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.

June 19—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.

June 19th—[illegible]

Office Louisiana Branch

MOUND CITY

Mutual Life Insurance Company

OF ST. LOUIS, MO.

Officers:
JAMES B. EADS, President.
A. M. BRITTON, Vice President.
S. W. LOMAX, Secretary.
C. G. M. HATTON, General Agent.

LOUISIANA BRANCH:
Agency 33 Carondelet street, New Orleans.

OFFICERS
F. H. HATCH, President.
E. T. MERRICK, Vice President.
B. B. SIMMES, Secretary and State Agent.

MEDICAL EXAMINERS:
J. N. FOLWELL, M. D. — J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTORS:
E. T. Merrick, — C. H. Mouton,
James Jackson, — Robert Hare,
L. A. Wiltz, — Thomas Fitzwilliam,
F. H. Hatch, — Octave Voorhies,
B. B. Simmes.

All kinds of Life Policies, issued by this Company.

Lime.—Cement.—Fire-Bricks.

THOMASTON and Western LIME;
ROSENDALE and Portland CEMENT;
FIRE BRICKS, FIRE-TILES, SLATE;
PLASTER SAND, PLASTER and HAIR;
SODA-ASH and CAUSTIC SODA.
[illegible] A. [illegible], [illegible] Magazine st.

LIST OF VESSELS

JUNE 20, 1871.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.

Steamship Crescent City, Norton ...... sld June 17
Steamship Geo Washington, Gager ...... sld June 17
Steamship E B Souder, Crowell ...... sld June 10
Bark Joshua Godfrey, Prater ...... sld June 8
Bark Charleston, Talbot ...... sld April C
Bark Fly, Hersh ...... sld May 8

BOSTON :

Ship Paramount, Baynes ...... sld June 3
Bark Bermuda, Pendergrass ...... sld June 18

BALTIMORE.

Schr E Thomas, Bayley ...... sld May 29

PHILADELPHIA.

Steamship Juniata, Hoxie ...... sld June 12
Schr Mary E Sumers, Somers ...... cld May 29

ROCKLAND.

Brig W H Bicknore, Bicknore ...... sld May 16
Schr A Bennett, Rhodes ...... sld May 18

LIVERPOOL.

Ship Allen, Anderson ...... sld May 27
Ship Felicia, Murray ...... sld May 18
Ship Rowantree, Morris ...... sld May 24
Ship Alhambra, Chisholm ...... sld May 16
Ship Pocahontas, Oliver ...... sld May 13
Ship Velest, Custner ...... sld May 20
Ship Mary Russell, Whitmore ...... sld April 11
Ship Preston, Donald ...... sld May 4
Ship Cane Augusta, Conrad ...... sld May 1
Ship H W Norwood, Washburne ...... cld April 4
Ship Canada, Patten ...... sld May 18
Ship Emma, Rich ...... sld April 4
Bark Signal, Whitney ...... cld May 8

NEWPORT, WALES.

Ship Guardian, Wally ...... sld May 19

NEWCASTLE.

Ship Gardiner Colby, Dunbar ...... sld May 26
Ship Victory, Cushing ...... sld May 19
Ship Gardner Colby, Dunbar ...... sld April 28
Bark Newcastle, Williams ...... sld April 14
Ship Mary Spencer, ... sld Feb 10

CARDIFF.

Ship F J Carleton, Owen ...... sld May 20
Ship Caledonia, Carter ...... cld May 19
Ship Prussia, Pattee ...... cld May 7
Ship J N Norwood, Harkness ...... sld May 1
Ship Hare Evans ...... sld May 10
Bark Hereas, Rae ...... cld April 10
Bark Annie Torrey, Libby ...... sld April 16
Bark Gaza, Walker ...... cld May 15

HULL.

Ship Traveller, Fish ...... sld Feb 12

TEXEL.

Ship Golden Rule, Hale ...... sld April 14
Ship Trafalgar, Hall ...... sld April 17

SUNDERLAND

Ship Riverside, Baleshall ...... cld May 26

BREMEN.

Ship Duke of Wellington, Allen ...... sld April 4
Bark Meridian, Raine ...... sld May 21

MARSEILLES.

Brig Mischief Nichols ...... sld April 17

BORDEAUX.

Bark Hilda, Torjaben ...... sld May 15
Bark Nuevo Monique, Carmere ...... sld May 16

CETTE.

Brig Annie Backeller, Mandmac ...... sld April 6

GENOA

Brig Oriental, Massano ...... sld April

DEMERARA.

Ship Charmer, Robinson ...... sld Feb 22

M. ELIE,

16 ...... ROYAL STREET 16

HAS always on hand a large assortment of PIANOS from the best French manufactories, such as Pleyel and others. Also, every kind of musical instruments, strings, etc., at moderate prices. PIANOS tuned.

TWENTY-SECOND ANNUAL STATEMENT OF THE Crescent Mutual Insurance Co.

NEW ORLEANS, May 29, 1871.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1871 :

Fire Premiums for the year	$[illegible] 50	
Marine	29,136 61	
River	[illegible]	$[illegible]
Earned Premiums, less Reinsurance and Return Premiums		$[illegible]
Losses paid and estimated as follows :		
On Fire Risks	$[illegible]	
On Marine	[illegible]	
On River	[illegible]	
Taxes paid and estimated	$17,[illegible]	
Discount in lieu of scrip	[illegible]	
Salaries, expenses, interest account, etc., less discount, etc.	[illegible]	$[illegible]
Leaving net profits		$[illegible]

The Company have the following assets :

Bills receivable	$[illegible]
Bills on bond and mortgage	[illegible]
Loans on pledge of stock at call	[illegible]
Cash on hand	[illegible]
Real estate	[illegible]
City bonds, bank and other stocks	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]

The company have also suspended— Notes, Stocks and Bonds [illegible]. Forfeited Scrip [illegible]. Less interest on Scrip [illegible].

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans — Sworn to and subscribed before me, this 29th day of May.

W. V. EVANS, Second Justice Peace.

The Board of Trustees resolved to pay interest at Six Per Cent. in cash on all outstanding certificates of Scrip, and also to pay in cash FIFTY PER CENT of the issue of 1866, to the legal holders thereof, on and after the first Monday in June next.

They have also declared a Scrip Dividend of FIFTY PER CENT on the earned premiums entitled to participate for the year ending April 30, 1871, for which certificates will be issued on and after the first Monday in July proximo, free of Government tax.

THOS. A. ADAMS, President.
SAM'L B. NEWMAN, Vice President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

TRUSTEES.
C. T. Buddecke, — J. J. Gaynard,
Sam'l B. Newman, — H. M. [illegible],
Jno. Phelps, — E. Newman,
S. H. Kennedy, — P. N. Strong,
J. M. Foley, — Victor Meyer,
A. G. Ober, — Jos. Bowling,
A. Thompson.

Louisiana Mutual Insurance Company.

Seventeenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending 28th February, 1871		$376,943 77
Viz: Fire Premiums	$157,789 30	
Marine	158,680 76	
River	60,473 79	
		$376,943 77
Unearned and Return Premiums and Rebate on Premiums		52,204 64
Net Premiums		$324,739 13
Fire Losses	$69,770 93	
Marine Losses	156,793 89	
River Losses	21,679 33	
	$248,244 15	
Taxes	15,564 07	
Expenses, Profit and Loss, Reinsurance, etc.	27,288 55	291,096 76
Net Profits		$33,642 36

The Company have the following Assets estimated at the lowest cash market value :

City and other Bonds	$48,879 00
Bank and other Stocks	34,950 00
Real Estate	57,742 87
Script of Insurance Companies	33,798 54
Bills Receivable on Mortgages	91,350 49
Bills Receivable on Pledges, etc.	33,099 27
Premiums in course of Collection	63,394 56
Cash on hand and in Europe	119,209 95

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 22d day of March, 1871.

P. CHAS. CUVELLIER, Notary Public.

Six per cent. interest on the outstanding certificates of scrip will be paid to the holders thereof or their legal representatives on and after Monday, 8th of May next.

CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.

Board of Trustees elected on 21st February, 1871 :
Chas. Briggs, — Chas. Lafitte,
Ant. Carriere, — John S. Wallis,
Geo. A. Fosdick, — Geo. Foster,
B. Brugier, — Rodolph Sieg,
P. Anderson, — H. F. Given,
A. Frericks, — W. C. Black,
Geo. W. Dunbar, — Thos. H. Hunt,
E. F. Stockmeyer, — Chs. Hanold,
Geo. W. Hynson, — D. Jamison,
A. Montgomery, — R. S. Howard,
Henry J. Voss, — Felix Larue,
F. Marquese, — Aug. Bohn,
Chas. Weichner, — G. D. Fisher,
A. Lecourt, — Fr. Shröder,
Frank Williams, — O. Pressprich,
Thomas Byrne, — Richard Nugent.
M. Gillis.

SUMMER RESORTS.

Hot Springs,
BATH COUNTY, VA.

THIS renowned watering place is now opened for the reception of visitors. The waters are celebrated for their CURATIVE VIRTUES in the treatment of various diseases, such as Chronic Rheumatism, Gout, Torpor of the Liver, Chronic Enlargement of the Liver or Spleen, Chronic Diarrhoea or Dysentery, Neuralgia, Paralysis, Old Injuries, Affections of the skin, especially of Syphilitic origin, Chronic Disorders of the Uterus, etc., etc. The Baths vary in Temperature from 98° to 110° Fahrenheit.

BOARD $3 per day, $20 per week, $75 per month.

Telegraph office at the Hotel. Prof. J. L. Cabell, M. D., of the University Va., Resident Physician.

S. C. TARDY & CO.
THOS. R. PRICE & CO., } Proprietors.
J. A. AUGUST, Manager, Richmond, Va.

White Sulphur Springs,
GREENBRIER, WEST VIRGINIA.

THESE Springs, famous for their alterative waters and fashionable patronage, are now opened for the reception of visitors. They afford accommodations for 2,000 persons.

The cars of the Chesapeake and Ohio Railroad run to the Springs. Excursion tickets, at low rates, will be furnished in the principal cities, north and south.

These Springs are 2,000 feet above tide-water, and the climate in which they are situated is COOL AND INVIGORATING, affording entire relief from prostrating summer heat.

Prof. Rosenberger's excellent Band will be in attendance, to enliven the Lawns and Ball Room.

An extensive Livery will be kept at very moderate rates.

CHARGES: $3 per day and $75 per month of 30 days. Children under ten years of age, and colored servants, half price. White servants, according to accommodations.

Persons may be referred to the Manager, who are entitled to the Spring, etc., may be had free of charge.

GEO. L. PEYTON & CO.

The Healing Springs,
BATH COUNTY, VIRGINIA.

ARE opened for the reception of visitors. They are situated in the County of Bath, on the Cow-pasture River, three miles from Millboro' depot, [illegible], crossing the Warm Spring Mountain, and passing the Warm and Hot Springs. [illegible] in full view of the [illegible] scenery of Jackson River.

Board $3 per day, $20 per week, $75 per month. [illegible]

[illegible] Resident physician.

DUNLOP & McCANDLISH,
F. W. FRY,
J. W. STOKES, } Proprietors.